

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Date de convocation** : 14 juin 2023  
**Nombre de conseillers en exercice** : 57  
**Quorum** : 29  
**Présents** : 41  
**Absents** : 05  
**Pouvoirs** : 11  
**Votants** : 52

L'An deux mil vingt-trois,  
Le 20 juin, à 19h00,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à la salle polyvalente de Tourny, sous la présidence de Monsieur Thomas Durand – Maire.

### **Étaient présents :**

Arnaud-Rodrigue ADONON, Stéphanie APOSTOLY, Angéline BYLYKBASHI, Richard CARILLET, Fabrice CAUDY, Benoit COLLARD, Natacha DE BEAUDRAP, Rénald DELALIN, Jean-Marie DELISLE, Annick DELOUZE, Catherine DESILE, Fabrice DUBOIS, Thomas DURAND, Bernard DURDANT, Daniel FOUCHER, Jean FREMIN, Pascal HEMET, Patrick HERICHE, Michel JOUYET, Cathy KOMORNICZAK, Lydia LACROIX, Martial LAMOURET, Dominique LERENARD, Catherine MIKLARZ, Michel MOISY, Véronique MONFILLIATRE, Patrice NOEL, Valérie PAGESY, Pierre PENIN, Eric PORTIER, Isabelle PORTIER, Bruno QUEMENER, Dominique RABET, Arthur REGNIER, Christophe RENAUD, Jérôme RICHARD, Fabien RICHARD, Isabelle RIHOUAY, Marie ROUSSEAU, Michèle SEMBEL, Jean-Philippe TROUILLET

### **Étai(en)t absent(s) avec pouvoir :**

Fabienne BERNARD a donné pouvoir à Fabrice DUBOIS  
Patricia DARBO a donné pouvoir à Jean FREMIN  
Samantha DURAND-PORTOGHESE a donné pouvoir à Lydia LACROIX  
Sophie INCERTI a donné pouvoir à Arthur REGNIER  
Chloé LEFORT a donné pouvoir à Véronique MONFILLIATRE  
Pascal LEJEUNE a donné pouvoir à Annick DELOUZE  
Grégory LEROUX a donné pouvoir à Isabelle RIHOUAY  
Paul MERCIER a donné pouvoir à Natacha DE BEAUDRAP  
Corinne NOEL a donné pouvoir à Pierre PENIN  
Michel OZANNE a donné pouvoir à Michel JOUYET  
Jessica POTEL a donné pouvoir à Bernard DURDANT

**Étai(en)t absent(e)s :** Paul LANNOY, Sandrine MAHON, Nathalie MICHEL, Valérie PHILIPPE, Anne-Françoise ROSTAING

**Secrétaire de séance** : Fabien RICHARD

## N° DEL-2023-042 - Mise en vente de pavés caniveaux

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-29,  
**Vu** le rapport de présentation du maire,

**Considérant** l'intérêt de céder les pavés caniveaux stockés au centre technique communal, pour environ 30m<sup>3</sup>, issus des travaux de démolition de la chaussée de la rue Aval à Tourny en 2021,

**Considérant** la nécessité de fixer le prix de mise en vente,

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

- **D'AUTORISER** la mise en vente en l'état d'environ 30m<sup>3</sup> de pavés caniveaux,
- **DE FIXER** le prix de mise en vente à 1 800 euros pour l'ensemble.

Certifier exécutoire compte tenu de la publication effectuée le 22 JUIN 2023

Et de la télétransmission en Préfecture le 21 JUIN 2023

**Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,  
Au registre suivent les signatures, extrait conforme.**

Le Maire,  
**Thomas DURAND**



DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux dans les deux mois à partir de sa publication ou de sa notification auprès du Tribunal Administratif compétent. Elle peut faire, également, l'objet d'un recours gracieux auprès de son auteur. Cette démarche prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (l'absence de réponse au terme de deux mois vaut rejet implicite).